

BULLETIN D'INSCRIPTION

15KM DU HAVRE dimanche 10 mars 2024



Inscription en ligne

www.oasis15kmduhavre.fr



Choix de l'épreuve

15 km

5 km

5 km marche

Droit d'inscription

15 euros pour le 15km (20 euros le jour de la course)

10 euros pour les 5 km (15 euros le jour de la course)

10 euros pour les 5km de marche

Nom

Prénom

Adresse

Ville

Code postal

Téléphone

Nationalité

Date Naissance

Homme

Femme

Email

Numéro de licence FFA*

Club

* ou équivalente selon liste FFA

Par votre inscription, vous acceptez que vos données personnelles soient utilisées dans la limite du strict nécessaire au traitement de votre inscription et classement dans une des épreuves ou marche objets de ce bulletin. Les tableaux de classements nominatifs des courses 5km et 15km seront publiés sur le site de l'association, dans la presse, sur des sites de course à pied et transmis à la FFA.

J'accepte que l'association OASIS 15km du Havre utilise mon adresse e-mail pour m'informer de ses prochaines courses et marche.

Catégorie minimale

15 km : cadet (né au plus tard le 31/12/2008)

5 km : minime (né au plus tard le 31/12/2010)

Remise des dossards

Le samedi 9 mars de 10h30 à 18h à l'Éspace Coty

Le jour de la course à partir de 8h à l'Hôtel de ville.

Bulletin à retourner avant le 8/03/2024, date de réception, accompagné de règlement par chèque à l'ordre de O.A.S.I.S, et pour les non licenciés FFA, Fournir OBLIGATOIREMENT un certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition à **Valérie SENAND, 8 rue Durécu, 76600 LE HAVRE.**

Date et signature

Les organisateurs sont couverts par une police d'assurance souscrite auprès de MMA SARL MBB ASSURANCE référence 148305895. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux non licenciés de s'assurer personnellement, ils devront obligatoirement présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la compétition datant de moins d'un an (loi Buffet). Aucun certificat médical n'est demandé pour les « 5 Km marche ».